



**Le flash-Info Plesdérois d'avril est traditionnellement consacré à présenter les chiffres du budget voté par le Conseil Municipal. Sans être exhaustive, ce numéro apporte un éclairage sur les orientations prises. Les choix effectués ont parfois été imposés par le contexte budgétaire, mais je suis persuadée que notre commune dispose des capacités pour s'adapter aux enjeux de demain.**

### « Gérer c'est prévoir »

Si la règle est de bon sens, l'appliquer devient compliqué. Comment se projeter dans l'avenir lorsque l'État réforme en profondeur l'organisation territoriale et nous demande dans le même temps un effort important de participation à la réduction des dépenses publiques ?

Le budget communal est divisé en 2 parties distinctes :

- ♦ le budget de fonctionnement alimenté par les dotations de l'État et par la fiscalité locale (taxes d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti),

- ♦ le budget d'investissement dont les ressources proviennent des excédents dégagés par le budget de fonctionnement, des subventions allouées en fonction de la nature des dépenses et des emprunts si nécessaire.

Dans les lois de finances 2015, 2016 et 2017, l'État réduit les dotations aux collectivités territoriales de **13 milliards d'euros**.

Face au déficit public colossal, le gouvernement a décidé de ponctionner les dotations reversées aux collectivités qui assurent pourtant de nombreux services pour le compte de l'Etat. L'Etat a décidé d'un vaste plan d'économie de 50 milliards de 2015 à 2017 dont 11 milliards

d'euro pour les collectivités locales, qui s'ajoutent au 1.5 milliard de 2014.

Tous les organismes étant touchés, les programmes d'investissement sont moins bien subventionnés, voire ne le sont plus du tout. Dans le même temps, la péréquation demandant aux communes riches d'aider les plus pauvres a considérablement augmenté.

Pour l'année 2016 il faut rajouter à la difficulté de certaines dépenses de fonctionnement qui ont été transférées sans compensation de ressources. C'est le cas, entre autres, pour les activités périscolaires, l'instruction des permis de construire, le paiement des indemnités de chômage du personnel communal et taxes diverses....

La combinaison des deux contraintes, «moins de ressources et plus de dépenses» crée un effet dit «ciseau» qui ne permet plus de dégager de marge sur le budget de fonctionnement pour financer les investissements. Pour dire les choses simplement, c'est l'équivalent d'un ménage qui consomme plus qu'il ne gagne, une tendance qu'il nous faut immédiatement corriger au risque de nous voir en grande difficulté ces prochaines années.

Une gestion prudente et la rationalisation des dépenses nous ont permis au fil des ans de dégager suffisamment de marge pour financer, avec un endettement très raisonnable, l'entretien de notre patrimoine bâti, de nos routes et investir dans des équipements neufs et de qualité.

Il n'y a pas lieu de s'alarmer, mais avec toujours le même sens d'une gestion responsable, nous avons lors du dernier conseil municipal du 12 avril 2016, décidé d'augmenter le taux des taxes locales,

faisant passer le taux de la taxe d'habitation de **14,59 % à 15,32%** et celui de la taxe du foncier bâti de **17,06% à 17,91%**

Nous avons cependant choisi de n'augmenter les taux de la fiscalité locale que de 0.5%. L'équilibre du budget nécessitera des efforts à tout niveau : 2016 sera une année de contrôle renforcé des dépenses et d'optimisation maximale des recettes.

Le taux des taxes communales seront pour l'année 2016 :

+0.5 % pour la taxe d'habitation soit 15,32 %

+0.5 % pour la taxe foncière (bâti) soit 17,91 %

+0.5% pour la taxe foncière (non bâti) soit 46,64 %

Cette augmentation reste nettement inférieure à l'indice des prix des dépenses communales et ces taux sont en dessous des taux moyens constatés sur l'ensemble du territoire et notamment sur des communes rurales comme la nôtre.

Le taux moyens au niveau national est de 24,19% pour la taxe d'habitation et de 20,52% pour le foncier bâti. Cette correction devrait être la seule d'ici à la fin du mandat à moins que l'État n'en décide autrement.

Bien cordialement,  
votre Maire,  
Evelyne  
SIMON-  
GLORY



## PROJETS 2016

2016 sera dédiée à la voirie. Il s'agit cette année de terminer le projet de la Salle de Jeunes et de la Culture en y ajoutant un parking, afin de sécuriser le stationnement.

En effet le stationnement des véhicules des utilisateurs de cette salle de convivialité a toujours été problématique, puisqu'il n'existe pas de possibilité de garer les voitures à proximité du bâtiment.

Afin de sécuriser les abords de la salle, notamment lors de manifestations se déroulant dans celle-ci, il a été proposé au conseil municipal d'engager une réflexion sur l'aménagement de l'entrée de bourg par la rue Louis de Lorgeril, avec la création d'un parking et l'aménagement de la voirie.

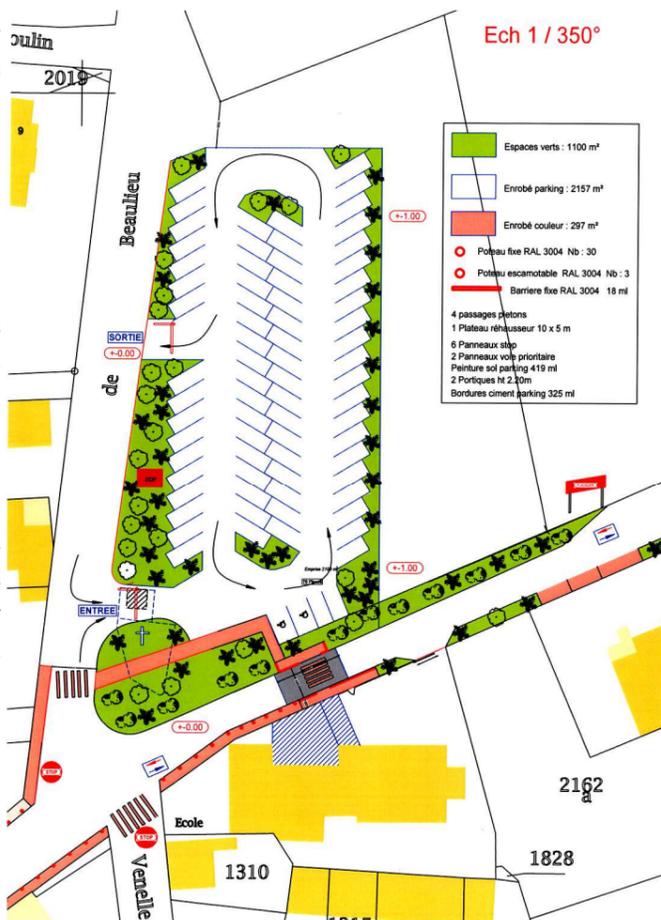
Afin d'aménager cet espace, la commune de Plesder a acquis le terrain situé en face. Aussi, pour garantir une sécurité maximum, il est prévu d'aménager un passage piéton sur plateau rehausseur sur la R.D n°78 pour permettre aux utilisateurs de la salle de se rendre en toute sécurité au parking. De plus, pour faciliter le flux des véhicules entrant et sortant, le projet prévoit un sens unique à l'intérieur du parking avec une entrée et une sortie avec portique débouchant sur la route de Beaulieu.

En l'état actuel des choses, il n'existe pas d'espace de stationnement pour ce bâtiment récemment rénové. Les véhicules stationnent de part et d'autres de la rue Louis Lorgeril, ce qui réduit considérablement l'espace de circulation pour les véhicules se rendant dans le centre-bourg.

Ce projet est d'envergure et sera donc réalisé en plusieurs tranches, sur plusieurs années, pour une enveloppe globale

380 000,00€, subventionnable à hauteur de 110 000,00€ environ.

Certaines routes vont également subir des rénovations, comme la VC10 en direction des Champs Géraux ou la VC19 à la Reimbaudière.



## INFOS PRATIQUES

[www.plesder.fr](http://www.plesder.fr)

**Mairie** : 02.99.69.44.76

Horaires d'ouverture :

Lundi et Jeudi : 15h-17h30

Mardi, Mercredi, Vendredi :

10h-12h 15h-17h30

Samedi : 10h-12h

Fermée le samedi matin en Juillet et Août

**Services Municipaux** :

**Salle des Fêtes** :

Forfait weekend : 350€

1 Journée + cuisine : 150€

1 Journée sans cuisine : 80€

**N° d'Urgence** :

**SAMU** : 15 ou 112

**POMPIER** : 18

**Gendarmerie Saint Domineuc** : 17

**Centre Anti Poison** : 02.99.59.22.22

**GDF Sécurité dépannage** :

0 800 47 33 33

**EDF Sécurité Dépannage** : 0 810 333 035

**Allo enfance maltraitée** : 119

**Pharmacie de garde** : pour connaître les pharmacies de garde composer le **32 37**

**Services Sociaux** :

**CARSAT BRETAGNE (ex CRAM)**

02.99.26.74.74

**CAF** : Cours des Alliés 35000 RENNES

0810.25.35.10

**CPAM** : Cours des Alliés 35000 RENNES

36 46

**CDAS de COMBOURG** : 02.99.73.05.69

**Conseiller Social en Gérontologie** :

Mme BOTHEREL

**Assistante sociale** : 02.99.73.90.01

Mme PARAIRE

permanence le lundi après midi à la mairie

de SAINT PIERRE DE PLESQUEN

02.99.73.90.01

Permanence, sur **RDV**, à TINTENIAC :

02.99.73.05.69

**POLE EMPLOI** : 39 49

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

5, Rue de la Mairie 35720 COMBOURG

**ADMR** : 2 Av des Trente

35190 TINTENIAC 02.99.68.06.57

**Services Publics** :

**Déchèterie de Tinténiaç**: 02.99.68.16.03

Ouverte tous les jours de 13h30 à 17h15

et

le samedi de 9h à 12h /13h30 à 17h15

**Communauté de Communes de la**

**Bretagne Romantique** : 02.99.45.23.45

22, rue des Coteaux

35190 LA CHAPPELLE AUX FILTZMEENS



# ZOOM sur...

## SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE



En 1973 le Conseil Municipal présidé par Monsieur Maurice Delahaye a décidé de transformer l'ancienne cantine en salle de jeunes et de la Culture. A l'époque, ayant peu de moyen financier, les habitants du village sont venus donner la main pour la réalisation de ce bâtiment communal. L'inauguration a eu lieu en Juillet 1973. Mais comme vous le savez tous, il manque toujours quelque chose pour la mise aux normes.

Je souhaite que jeunes ou moins jeunes, actifs ou retraités, membres de clubs ou d'associations puissent « se retrouver » dans ce lieu conçu pour le bien vivre ensemble, et s'emploient à le faire vivre et bien vivre.

C'est avec un consensus volontaire que les membres du Conseil Municipal de Plesder, lors de la réunion du 4 juin 2013 ont décidé la rénovation de cette salle municipale.

La détermination a été payante et a surtout convaincu l'équipe municipale qui a soutenu sans faillir et à l'unanimité, la réalisation de ce bâtiment à vocation citoyenne.

Si c'était un vœu, c'était aussi la nécessité qui sautait aux yeux de l'existence même d'une Salle municipale, moderne et confortable. A l'entrée du XXIème siècle, les représentants de la vie citoyenne que nous sommes, exigent pour la collectivité, des moyens et des équipements répondant à l'attente de notre époque, pour concrétiser nos relations et nos aspirations communes. La réalisation de cet ouvrage est au service du plus grand nombre, notamment des familles et des associations (et elles sont actives ici).

Ce coût comprend tous les travaux en passant par : les aménagements intérieurs et tout l'équipement, le matériel de cuisine inclus, ainsi que les éléments de sécurité, et enfin les études et les honoraires.

Afin de boucler l'investissement, un emprunt a été contracté à hauteur de **150 000€**.

Nous avons œuvré pour l'obtention de subventions notamment auprès de : l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux), à hauteur de **128 766,22€**, du Département avec le financement du fond de solidarité territorial à hauteur de **138 609,32€** et la Communauté de communes à hauteur de **50% HT** du reste des travaux non subventionnés.

En **2013**, le Conseil Municipal décide de faire un appel d'offre permettant de répondre aux normes liées au handicap, à la sécurité incendie, au changement de chauffage et par la même occasion faire une cuisine répondant aux besoins des locataires.

Les travaux ont débuté en février 2015 pour finir fin février 2016, sous la maîtrise d'œuvre de Monsieur Benoît VIARD, architecte.

- Lot 1 - Maçonnerie, JR Maçonnerie
- Lot 2 - Charpente, Ent C.E.B
- Lot 3 - Couverture, Ent LEVACHER
- Lot 4 - Etanchéité, La SMAC
- Lot 5 - Menuiseries extérieurs, Ent MARTIN
- Lot 6 - Menuiseries intérieures, Ent AUGUIN
- Lot 7 - Isolation, plâtrerie, Ent BETHUEL
- Lot 8 - Plafonds suspendus, SARL MANIVEL
- Lot 9 - Carrelage Faïence, SAS Claude LEBLOIS
- Lot 10 - Peinture, Ent EME-RAUDE PEINTURE
- Lot 11- Électricité, Chauffage, Ent LUSTRELEC
- Lot 12 - Plomberie Sanitaire, SARL AIRV

### Cuisiniste - CF CUISINE

A tous ces intervenants, sur le chantier, il faut rajouter les consultants obligatoires : pour la mission sécurité des personnes et la solidité des ouvrages.

La salle de Jeunes et de la Culture de Plesder allie confort, accessibilité, sécurité et équipements pour être utile et conviviale.



La Salle a été inaugurée le 5 mars dernier.



L'autre raison qui a conduit à la modernisation de cette salle est la mise en place des nouveaux rythmes scolaire imposant des locaux supplémentaires pour l'organisation des activités mis en place dans le cadre des TAP.

Tout ceci a un coût :  
Le montant de cette rénovation s'élève à **540 000€**.